



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN

SEANCE DU 22/01/2024

DATE DE CONVOCATION : 16/01/2024

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER,

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Nathalie BLOMMAERT à Yannick GOUGEON, Nicolas ELLEOUEUET à Loïc HERVOIR

ABSENT(S) : Gwenaëlle FAURE (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick GOUGEON

Finances

2024.01.005 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION D'ASSOCIATION « GOVEN FEST »

M. Laurent KERIVEL, adjoint aux Associations, expose qu'une nouvelle association Govenaise « Goven Fest » sollicite par courrier, reçu le 07/12/2023, le versement de la subvention pour création d'association.

Cette association a été créée le 12/10/2023 (récépissé de déclaration à la Sous-Préfecture de Redon). Elle a pour objet l'animation communale en lien avec les commerçants.

Par délibération n° 2012.05.002 du 7 mai 2012, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 100 € pour aider, lors de leur création, les nouvelles associations, qui ont formulé une demande.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2012.05.002,

Vu la demande présentée par l'association « Goven Fest »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- RECONNAÎT d'intérêt communal l'association « Goven Fest »,
- DECIDE de lui attribuer la subvention pour création d'association d'un montant de 100 €,
- DIT que cette subvention sera versée à l'association dès réception en mairie de l'accusé de réception de la Sous-Préfecture et du numéro RNA,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget principal 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 25/01/2024
Le Maire Norbert Saulnier

